

Prime aux petits ruminants (PPR) • Bordereau de perte Campagne 2016

Important : les explications pour remplir le bordereau de perte sont détaillées dans la notice disponible sur telepac ou auprès de la DAAF. Les justificatifs de perte doivent être conservés sur l'exploitation.

N° Pacage : N° Siret :

Nom Prénom ou dénomination sociale :

Je déclare avoir perdu femelles de mon effectif engagé à la prime aux petits ruminants.

Cette perte est intervenue le/...../ 2016 pour le motif suivant : vente abattage sanitaire
 accident mortalité
 autre (précisez) :

Par ailleurs, je déclare avoir remplacé ces pertes par animaux.

Ce remplacement a été réalisé le/...../ 2016

Commentaires :

.....

À :, le 2016
 Signature(s) :

Prime aux petits ruminants (PPR) Bordereau de localisation • Campagne 2016

Important : les explications pour remplir le bordereau de localisation sont détaillées dans la notice disponible sur telepac ou auprès de la DAAF.

N° Pacage : N° Siret :

Nom Prénom ou dénomination sociale :

Je déclare que mes animaux engagés à la prime aux petits ruminants sont susceptibles d'être localisés au cours de la période de détention obligatoire, soit du 2 février au 11 mai 2016 inclus :

sur des îlots non déclarés dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2015. Ces îlots sont les suivants :

Commune	Agriculteur ayant déclaré ces îlots en 2015 (s'il est connu)			Lieu-dit ou autres précisions sur la localisation
	Numéro Pacage	Nom	N° îlots	
	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
	<input type="text"/>		<input type="text"/>	

À :, le 2016
 Signature(s) :